

Séance du 18 février 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 février 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr GRENET, Maire-Président ; M. Millet -Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé, Mme Loupien-Suarès, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant ; Mme Lauqué à Mme Dumas ; M. Saussié à M. Soroste ; M. Causse à M. Pommiez ; Mme Chevrel à M. Lozano.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle - Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'enrichissement du fonds du centre de documentation.

Madame Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Un centre de documentation scientifique va être aménagé au sein du Muséum d'histoire naturelle. Indispensable aux missions d'information et de diffusion de la connaissance incombant au muséum, ce centre sera un lieu de ressources pour les scientifiques, les étudiants, les enseignants..., ainsi que pour l'équipe de la Direction du patrimoine naturel et environnemental (DPNE).

Le muséum va procéder à l'enrichissement du fonds documentaire du centre de documentation afin de répondre au mieux à ces missions et aux sollicitations des publics.

Le budget prévisionnel destiné à l'enrichissement du fonds bibliothécaire est de 3 500 € HT et entre dans le champ d'attribution des subventions de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.